

Les employés de bureau, professionnels et techniques, de la santé, des services, de l'éducation, de la sécurité, des télécommunications et du secteur public

ATTENDU QUE, depuis sa fondation, notre syndicat reconnaît que tous les membres de la population ouvrière méritent un salaire raisonnable, un lieu de travail exempt de dangers et la dignité au travail. En s'appuyant sur ces principes, notre syndicat recrute des travailleuses et travailleurs professionnels, de l'éducation, de la santé, des télécommunications, du secteur public et de celui des services afin de leur donner des moyens d'agir par l'entremise de la négociation collective;

ATTENDU QUE les quelque 140 000 membres et plus de notre syndicat, qui font partie des secteurs de la santé, de l'éducation, des télécommunications, du personnel de bureau, technique et professionnel, du secteur public et de celui des services aux États-Unis et au Canada, constituent une proportion considérable et croissante de nos membres, et qu'ils ont des besoins et préoccupations propres à leurs secteurs;

ATTENDU QUE, reconnaissant ces besoins, notre syndicat aux États-Unis a créé un Conseil des travailleurs de la santé (Health Care Workers Council) et un Conseil des employés du secteur public (Public Employees Council) dans le but de fournir un soutien supplémentaire à environ 50 000 employés de la santé et 25 000 employés de la fonction publique dans une vaste gamme d'emplois et de lieux de travail de ces secteurs;

ATTENDU QUE, au Canada, le Syndicat des Métallos a créé un Conseil de la santé et un Conseil du secteur de l'éducation afin d'offrir continuellement de l'aide et de la recherche, et de coordonner les enjeux clés de la négociation;

ATTENDU QUE, en reconnaissance de la crise de santé mondiale vécue pendant la pandémie de COVID-19, il n'a jamais été aussi important de donner aux travailleuses et travailleurs de la santé les outils nécessaires pour offrir des soins de manière sécuritaire et professionnelle. Les travailleuses et travailleurs aux premières lignes ont mis leur propre sécurité en danger pour aider nos familles; ces personnes doivent pouvoir négocier des contrats équitables qui protègent leur vie et leurs intérêts;

ATTENDU QUE, en 2015, au Canada, les 13 000 membres du Syndicat des travailleuses(euses) des télécommunications (STT) se sont joints à notre syndicat et ont formé la section locale 1944 STT-Métallos;

ATTENDU QUE, conformément à cette fusion, le syndicat s'est engagé à créer un conseil des travailleuses et travailleurs des télécommunications, qui rassemblera plus de 25 000 membres de ce secteur et de centres d'appels à l'échelle de l'Amérique du Nord, et qu'il s'efforcera d'offrir du soutien, de la recherche et de l'aide de manière continue à ces membres.

ATTENDU QU'il existe de nombreuses installations où notre syndicat représente le personnel de la production et de l'entretien, mais où des cols blancs ne sont toujours pas syndiqués. Nous devons déployer des efforts concertés pour recruter le personnel de bureau, technique et professionnel non représenté dans nos industries de base afin qu'ils soient tous représentés à la table de négociation, particulièrement là où nous avons négocié des clauses de neutralité;

ATTENDU QUE, au Canada, nous avons réussi à recruter des travailleuses et travailleurs dans de nombreux secteurs liés aux services, notamment dans ceux de l'éducation supérieure, de la sécurité, du contrôle aéroportuaire, des centres d'appels, des soins infirmiers, des maisons de retraite et de l'hôtellerie; notre syndicat représente maintenant des dizaines de milliers de travailleurs du secteur des services où il a un impressionnant bilan en matière de représentation des travailleuses et travailleurs;

ATTENDU QUE, ces 20 dernières années, le syndicat a recruté plus de 10 000 nouveaux membres dans le secteur de l'éducation supérieure au Canada;

ATTENDU QUE, depuis 2022, le syndicat a recruté plus de 12 000 nouveaux membres dans le secteur de l'éducation supérieure aux États-Unis;

ATTENDU QUE, depuis 2022, le syndicat a recruté plus de 1400 nouveaux membres dans le secteur de la santé aux États-Unis;

ATTENDU QUE le syndicat a récemment recruté plus de 900 nouveaux membres dans trois maisons de soins infirmiers au Canada;

ATTENDU QUE, même si notre syndicat est parvenu à recruter des milliers de travailleuses et travailleurs du secteur public aux États-Unis et au Canada, les fonctionnaires se voient toujours refuser le droit de se syndiquer et de négocier collectivement dans beaucoup trop d'États américains;

ATTENDU QUE pour recruter efficacement les employés professionnels, de l'éducation, de la santé, des télécommunications, du secteur public et du secteur des services, il faut adopter une approche stratégique faisant appel aux compétences et aux techniques qui ont été perfectionnées, et qui continuent de l'être dans le cadre de nombreuses campagnes de recrutement à l'échelle des États-Unis et du Canada.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- 1) Notre syndicat s'engage à continuer de syndiquer et de servir les employés professionnels, de l'éducation, de la santé, des télécommunications, du secteur public et du secteur des services.
- 2) Nous nous engageons à continuer d'étudier de nouvelles politiques et de nouveaux programmes novateurs qui apporteront à nos représentantes et représentants et à nos membres les outils et les stratégies nécessaires pour recruter et fournir des services dans ces secteurs en évolution rapide de nos deux pays.
- 3) Nous faisons appel à chaque section locale, ainsi qu'à nos membres dans les lieux de travail où le personnel de bureau, technique et professionnel est sous-représenté, afin d'aider à y recruter les travailleuses et travailleurs.
- 4) Le Syndicat des Métallos préconisera énergiquement des lois qui accordent aux employés de la fonction publique des droits de négociation valables et il luttera vigoureusement pour en assurer le maintien; de plus, il cherchera des moyens d'aider les employés qui se voient refuser le droit de se syndiquer et de négocier collectivement.
- 5) Nous revendiquerons et soutiendrons l'application à l'échelle nationale de normes de dotation en personnel dans les maisons de soins infirmiers aux États-Unis, et nous veillerons à ce que les ratios de dotation en personnel sécuritaire nouvellement établis dans les soins de longue durée soient toujours respectés. En outre, nous exigerons que les lois nationales, étatiques et provinciales, aux États-Unis comme au Canada, établissent des objectifs clairs et détaillés en matière de dotation en personnel sécuritaire s'appliquant là où de telles normes n'existent pas, et ce, au profit de la main-d'œuvre de la santé et de l'amélioration de la qualité des soins prodigués. Pour faire respecter ces normes, nous établirons un programme d'application s'appuyant sur l'engagement des membres actifs, en donnant à la main-d'œuvre de la santé les moyens de surveiller la conformité, de signaler les problèmes et d'encourager des pratiques de dotation en personnel sécuritaire dans leurs installations.
- 6) Le Syndicat des Métallos s'engage à fournir l'aide dont a besoin la main-d'œuvre du secteur public dans les différents États, tenant compte des lois et règlements propres à chaque État. Ceci comprend du soutien à la négociation, au traitement des griefs et à l'arbitrage (au besoin), soulignant que le syndicat est prêt à aider les membres à réussir dans leur lieu de travail.
- 7) Le Syndicat des Métallos veut renforcer le secteur public par l'éducation sur des sujets pertinents, y compris les tendances dans la négociation, les enjeux de santé et de sécurité et les progrès législatifs, plus précisément sur les

règlements de l'OSHA dans les États où ils ne sont pas actuellement en application. Le Syndicat des Métallos organisera une conférence sur le secteur public tous les deux ans afin de recruter des membres et de les renseigner sur ces sujets.

- 8) Nous continuerons de renforcer le pouvoir des travailleuses et travailleurs de la santé dans leurs lieux de travail, en recrutant les personnes qui offrent des soins et du soutien aux patients, aux résidents et aux citoyens dans les vastes domaines de notre secteur; nous continuerons aussi d'offrir un soutien stratégique à nos membres en négociant les conventions collectives les plus rigoureuses possibles, en défendant des lois et législateurs qui permettent aux travailleuses et travailleurs de la santé de prodiguer à leurs patients des soins de la meilleure qualité, et en les formant afin qu'ils utilisent leur pouvoir collectif pour devenir des décisionnaires dans tous les aspects de leur travail.
- 9) Le Syndicat des Métallos atténuera l'incidence de l'intelligence artificielle (IA) et des nouvelles technologies sur le secteur de la santé. Nous chercherons à négocier collectivement des protections afin de veiller à ce que la main-d'œuvre de la santé reçoive une bonne formation sur la façon d'utiliser l'IA et les nouvelles technologies, encourageant les programmes de formation offerts gratuitement pendant les heures de travail payées et adaptés aux besoins précis de chaque rôle, y compris les outils de l'IA, les plateformes de télémédecine ainsi que les dossiers numériques sur la santé. Nous nous battons pour l'inclusion de protections dans les conventions collectives qui empêchent les pertes d'emplois ou les diminutions de fonctions découlant directement de la mise en place de technologies, en veillant à ce que les nouvelles technologies améliorent la main-d'œuvre du secteur de la santé au lieu de la remplacer. Notre syndicat donnera également la priorité à l'usage éthique de l'IA et à des normes sur la protection des données, défendant des politiques qui protègent les données de la main-d'œuvre de la santé et des patients. Pour ce faire, les employeurs devront adopter des lignes directrices transparentes sur l'usage de l'IA et des données afin de garantir le respect des droits à la confidentialité et la conformité aux normes de protection des données. Enfin, nous accorderons la priorité aux évaluations régulières de l'incidence des nouvelles technologies sur les soins aux patients, la charge de travail et le bien-être de la main-d'œuvre, demandant des évaluations annuelles en collaboration avec les représentantes et représentants syndicaux afin de régler les problèmes et d'effectuer les rajustements nécessaires au maintien de soins de santé de qualité et de conditions de travail équitables.
- 10) Nous donnerons la priorité à l'élargissement de l'accès aux ressources en santé mentale et à la formation de la main-d'œuvre du secteur de la santé, exigeant des programmes complets de soutien à la santé mentale offrant gratuitement aux employés des services de consultation, une formation en

gestion du stress et des ateliers de renforcement de la résilience. Nous nous battons pour des clauses contractuelles garantissant que des ressources en santé mentale seront disponibles et facilement accessibles pendant les heures de travail et que le soutien est adapté aux exigences propres au travail dans les soins de santé. Notre syndicat accordera également la priorité aux initiatives qui réduisent les facteurs de stress dans le lieu de travail, en insistant sur des politiques prévoyant des charges de travail gérables, des horaires raisonnables et des périodes de repos adéquates. En outre, nous veillerons à ce que les employeurs effectuent des évaluations régulières des besoins en matière de soutien en santé mentale et rajustent les ressources en conséquence, favorisant une culture du lieu de travail qui valorise le bien-être mental comme faisant intégralement partie de la qualité des soins de santé et du maintien des effectifs.

- 11) Le Syndicat des Métallos continuera de renforcer un conseil de la santé actif, structuré et axé sur les membres du syndicat aux États-Unis et le Conseil de la santé au Canada, qui se concentrent sur les membres, en les renseignant sur les tendances en matière de négociation, la communication, les questions législatives, la santé et la sécurité, et le recrutement par la tenue d'une conférence du conseil des travailleuses et travailleurs de la santé au moins tous les deux ans, et par l'entremise d'un réseau de communication dirigé par les coordonnatrices et coordonnateurs de district, qui consulteront régulièrement les représentants internationaux et se consulteront les uns les autres afin d'assurer l'établissement de réseaux de communication et de soutien entre les sections locales du secteur de la santé dans chaque district du syndicat. En outre, nous créerons et ferons circuler des modèles de clauses contractuelles sur toute une gamme d'enjeux liés au principe d'équité, y compris l'équité salariale, l'accès à des congés de maladie payés et à des congés pour urgence familiale, l'assouplissement des modalités de travail en fonction des besoins familiaux, la participation syndicale au processus d'embauche et à la formation, ainsi que des congés de deuil.
- 12) Nous continuerons de renforcer le pouvoir dans le secteur des télécommunications en fournissant soutien et aide à nos travailleuses et travailleurs des télécommunications afin qu'ils puissent aborder des questions particulières liées à la santé et à la sécurité dans le secteur, aux réformes législatives, à la sous-traitance et à la délocalisation, ainsi qu'en offrant de la formation et du soutien afin de veiller à ce que nous négociions les meilleurs contrats possibles afin d'améliorer la vie professionnelle de nos membres dans le secteur des télécommunications.
- 13) Nous continuerons de renforcer le pouvoir dans les secteurs de l'éducation supérieure, de la sécurité, de l'hôtellerie et du contrôle aéroportuaire en procurant un appui stratégique à nos membres, en négociant les conventions collectives les plus rigoureuses possibles et en militant en

faveur de lois qui donnent aux travailleuses et travailleurs les moyens d'améliorer leurs conditions de travail et leur qualité de vie.